JUSTICE POUR LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS D'AGENCES DE PLACEMENT TEMPORAIRE

Au bas de l'échelle et le ***Centre des travailleuses et des travailleurs immigrants*** mènent une campagne pour faire cesser l'exploitation de ces travailleuses et travailleurs parmi les plus vulnérables. Il n'y a actuellement aucune règle pour encadrer les pratiques des agences de placement temporaire au Québec. Cette industrie est très prospère et joue un rôle important dans la précarité du travail.

Nous demandons à la ministre du Travail, Madame Lise Thériault, qu'elle passe à l'action et mette en place deux mesures urgentes pour le respect des droits des travailleuses et des travailleurs:

1. QU'IL SOIT OBLIGATOIRE POUR LES AGENCES DE PLACEMENT TEMPORAIRE D'OBTENIR UN PERMIS D'OPÉRATION RENOUVELABLE ANNUELLEMENT. QUE CE PERMIS NE SOIT ACCORDÉ QU'AUX AGENCES QUI DÉMONTRENT LEUR SOLVABILITÉ. QUE LEUR PERMIS SOIT RETIRÉ LORSQUE LES LOIS DU TRAVAIL NE SONT PAS RESPECTÉES. QU'UNE ENTREPRISE, UTILISANT LES SERVICES D'UNE AGENCE DE PLACEMENT TEMPORAIRE QUI FONCTIONNE SANS PERMIS, SOIT PASSIBLE D'UNE AMENDE.

2. QUE LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL ÉTABLISSE UN PRINCIPE DE CO-RESPONSABILITÉ ENTRE LES AGENCES DE PLACEMENT ET LES ENTREPRISES-CLIENTES AFIN D'ASSURER LE RESPECT DES NORMES DU TRAVAIL POUR LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS D'AGENCE DE PLACEMENT TEMPORAIRE.

SI VOUS ÊTES EN ACCORD AVEC CES MESURES NOUS VOUS DEMANDONS DE SIGNER LA PÉTITION ET DE FAIRE CONNAÎTRE NOTRE CAMPAGNE.

NOM	ADRESSE	SIGNATURE

POUR PLUS D'INFORMATION SUR LA CAMPAGNE : www.aubasdelechelle.ca

À RETOURNER À : AU BAS DE L'ÉCHELLE, 6839A RUE DROLET, BUREAU 305, MONTRÉAL, QC. H2S 2T1

MERCI BEAUCOUP!